



# Mairie d'OLLOIX

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2022**

Date de la convocation au Conseil Municipal : 21 juin 2022

**Présents** : Jean-Louis CECCHET, Maire ; Pierre SAVIGNAT, Alain HERITIER Adjoints ; Jérôme RENOARD, Charlotte COGAN, Stéphane BEAL, Christophe DEMONCHY, Vincent BAFFALEUF et Christophe COHADE.

**Absents** : Valérie BUISSON

**Excusée** : Claire VOLPI a donné son pouvoir à Charlotte COGAN

**Secrétaire** : Stéphane BEAL est nommé secrétaire de séance.

En préambule de la réunion, M. Jean-Louis CECCHET demande de rajouter un point à l'ordre du jour « Point sur l'adressage ». Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité à cet ajout.

### **1/ Approbation des comptes rendus précédents**

Les comptes rendus des conseils municipaux suivants ont été validés

- 17 février 2022 : 10 voies pour
- 25 février 2022 : 10 voies pour
- 14 avril 2022 : 10 voies pour

### **2/ Publicité des actes administratifs**

La circulaire préfectorale du 13 juin 2022 relative à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements prévoit la possibilité de publier les actes administratifs sous format papier, numérique (site internet de la commune) ou hybride (sous les 2 formats).

Vote sur le mode de publicité des actes :

Papier : 0 / numérique : 0 / hybride : 10

### **3/ Redevance d'assainissement**

Le poste « Assainissement » à la charge de la commune sera rapidement en déficit sans action. Il manquera entre 15 et 20k€ chaque année.

Le prix de l'assainissement est actuellement de 1,25 €/m<sup>3</sup>

Pour couvrir ce déficit, il faudrait doubler ce montant. Dans un souci de limitation de l'impact sur les administrés, il est proposé de passer, pour l'année 2023 à 1,85 €/m<sup>3</sup>

Vote sur le passage du prix de l'assainissement de 1,25 à 1,85 €/m<sup>3</sup>

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

## **SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2022**

### **4/ Adoption de la nomenclature M57**

La nomenclature concernant la fiscalité comptable change de norme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette modification est réglementaire et sera adoptée par la commune.

### **5/ Recensement de la population 2023 : Choix de l'Agent Recenseur et du coordonnateur commun**

Le recensement de la population va concerner Olloix en février 2023. Il est nécessaire de recruter un agent recenseur ainsi qu'un coordonnateur commun. Pour notre commune, ces 2 postes seront occupés par une seule personne, comme cela est autorisé.

A ce jour, 1 candidat s'est déclaré. Le choix sera arrêté plus tard dans l'année.

### **6/ Point sur le procès de l'eau en appel**

La cour d'appel a confirmé le jugement de 1<sup>ère</sup> instance. Un rendez-vous avec l'avocate et l'association Eau'Lois aura lieu le mercredi 29/06. Une décision sur les suites à donner sera prise à l'issue de la réunion.

### **7/ Point sur la téléphonie mobile et retour de l'étude**

Les services départementaux ont effectué des mesures de qualité de réseau mobile sur la commune au mois de mai dans le but d'identifier et de résorber les zones blanches. Si cette étude révèle un manque, un arrêté ministériel demande l'installation d'un pylône et oblige les opérateurs à déployer des relais.

La décision sera prise en octobre 2022. Si notre commune est retenue, les travaux prendront alors environ 24 mois.

### **8/ Projet de vente de « La Forge »**

Un couple d'Olloisiens est intéressé par l'achat du bâtiment de « la Forge » située aux alentours de la place de la Charreyrade. La proposition est à 20k€. La mairie ne souhaite pas vendre à moins de 25k€. Pour le moment, aucune suite ne sera donnée à cette proposition.

### **9/ Tarifs de location pour la salle du préau**

Plusieurs tarifs sont envisagés :

- 3 jours (vendredi, samedi, dimanche) : 160 €
- 2 jours (vendredi et samedi, ou, samedi et dimanche) : 120 €
- 1 jour (soit vendredi, soit samedi, soit dimanche) : 80 €
- 1/2 journée : 40 €

La location serait offerte aux associations de la commune.

### **10/ Point adressage**

- Point de situation

Toutes les rues (sauf 2) sont nommées et les numérotations faites en mode « métrique ».

Il reste à :

- Informer les habitants du numéro qui leur a été attribué. Cette action sera sous-traitée aux services de La Poste
- Commander les plaques individuelles

## **SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2022**

### - Délibération

Les noms des deux rues sans noms sont à définir.

- « impasse du pigeonier » : démarre au chemin de la Croix de Loche
- « rue de l'ancienne auberge » : entre la rue des 3 Puys et le chemin de la croix de loche

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

### **11/ Questions diverses**

- Fort villageois
  - L'association arrête son activité. Son patrimoine est transmis à "l'association du Conservatoire"
  - Elle sera ensuite étendue au Cantal, Aveyron et jusqu'à Toulouse
- Travaux église
  - Il reste 3k€ sur le budget.
  - Un aménagement sera mis en place avec ce budget pour éviter que les visiteurs ne touchent le tableau.
- Employé municipal
  - l'employé municipal souhaite étendre son activité vers un temps plein
  - St Saturnin pourrait être intéressé pour 7h/sem. de façon temporaire
  - À la fin du contrat (novembre 2022), on pourrait passer à temps plein
- Station d'épuration – Reprise des fossés d'évacuation
  - Il est nécessaire de contacter les services d'environnement pour voir comment remettre en état les fossés d'évacuation des stations du Loup et de Grandchamp qui sont dégradés.
- Chemin de Grosse Roche (après le cimetière)
  - Le chemin présente des affleurements rocheux. On pourrait le faire raboter, en profitant de la présence d'un brise roche sur Olloix en ce moment.
  - La faisabilité reste à confirmer.

.....Fin du Conseil.....